



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf septembre deux mil vingt-cinq s'est réuni à la Mairie le six octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Aurélia PIRON, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE et David DOIRE.

Absente excusée : Mme Patricia BOURDIN.

Absents : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS et Monsieur Éric PELÉ.

Secrétaire de séance : M. Patrick CHOLLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Contribution communale aux dépenses associées à l'étude préalable au transfert des compétences eau potable/assainissement/pluvial
- Etude de devis SOGECO : renouvellement de l'éclairage public aux Cartes

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 SEPTEMBRE 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 08 septembre 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS - ANNÉE 2024 Délibération N°059-20250610D

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités 2024 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Fléchois ;

Pièce jointe : Rapport d'activité 2024

Le Conseil Municipal prend acte.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03 - TARIFS CIMETIÈRE 2026

Délibération N°060-20250610D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2026 les prix des concessions de cimetière, des columbariums et des caverne.

Cimetière

Concession 30 ans :	208€
Concession 50 ans :	295€

Columbarium

15 ans :	619€
30 ans :	974€
Plaque de porte :	375€

Caverne

30 ans :	281€
----------	------

Jardin du Souvenir

Dispersion des cendres : gratuit

Lutrin : Gravure uniquement (pas de plaques d'identification) avec les mentions suivantes : Prénom et Nom ; années de naissances et de décès. La police est le style antique. Les lettres gravées sont ensuite recouvertes d'or ou peintes. La 1^{ère} gravure sur le lutrin servira d'exemples pour les suivantes.

Les familles doivent mandater les Pompes Funèbres de leur choix pour réaliser la gravure. Les Pompes funèbres doivent au préalable faire une demande d'autorisation de dispersion des cendres et d'inscription sur le lutrin auprès de la mairie. Et les familles sont directement facturés par les Pompes Funèbres.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - TARIFS FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

Délibération N°061-20250610D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter pour 2026 le tarif lié au financement de l'assainissement collectif, à savoir 2 872€ TTC ou frais réels + 10 % si le devis de raccordement est supérieur à 2 872€ TTC.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2026

Délibération N°062-20250610D

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs 2025 en 2026, à savoir la prime fixe à 66,66 € HT et le prix au m³ d'eau consommé à 1,21 € HT.

De plus, pour les foyers n'utilisant pas le service d'eau potable de Veolia Eau et raccordés à l'assainissement collectif, comme depuis 2011, il sera retenu une consommation de 30 m³ par personne au foyer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 - TARIFS LOCATION SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2026

Délibération N°063-20250610D

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2025 pour 2026 pour la location de la salle et la vaisselle. Le tarif de remise en état du parquet (hors dégradation) est reconduit pour 2026. Il comprend le ponçage et le lustrage, soit 50 € de l'heure.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'offrir la gratuité de la salle une fois par an aux associations de la Commune. Pour l'APE, la salle reste gratuite à l'année.

Salle Multi-Activités (Tables et chaises comprises)

MANIFESTATIONS	ORGANISMES	THORÉE-LES-PINS	HORS COMMUNE	OPTION CUISINE
REPAS DANSANTS	Associations / C.E.	200 €	290 €	Cuisine comprise
	Professionnels	280 €	380 €	Cuisine comprise
REPAS DANSANTS (Mariages, banquets, anniversaires, ...)	1 jour	200 €	290 €	Cuisine comprise
	2 jours	280 €	380 €	
REPAS (sans danse)	Associations / C.E.	100 €	180 €	Cuisine comprise
BALS - LOTO -SPECTACLES - CONCERTS	Associations / C.E./ Professionnels	70 €	170 €	Cuisine + 30 €
VIN D'HONNEUR - GALETTES (hors week-end)	Associations / C.E. / Particuliers	50 €	100 €	Cuisine + 30 €
CONCOURS DE CARTES Associations / C.E.	1 jour	70 €	170 €	Cuisine + 30 €
	2 jours	110 €	230 €	
	3 jours	154 €	290 €	
SÉPULTURE (petite salle)	Particuliers	30 €		
CHAUFFAGE	Tous	30 €	Du 15/10 au 15/04	

Vaisselle

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PRIX/ARTICLE	REMBOURSEMENT SI CASSE
Assiettes creuses Unicet	0,05 €	3,45 €
Assiettes plates Unicet	0,05 €	3,45 €
Assiettes dessert Unicet	0,05 €	2,75 €
Couteaux manche rond	0,05 €	1,15 €
Fourchettes inox uni	0,05 €	0,70 €
Cuillères inox uni	0,05 €	0,90 €
Petites cuillères	0,05 €	0,45 €
Verres apéritifs	0,05 €	0,90 €
Verres Roc 16 cl	0,05 €	0,70 €
Verres à vin blanc	0,05 €	1,85 €
Verres à vin rouge	0,05 €	1,85 €
Flûtes	0,05 €	1,85 €
Tasse à café porcelaine avec soucoupe	0,05 €	3,90 €

Corbeilles pain	0,30 €	6,85 €
Pichets polycarbonate	0,30 €	13,05 €
Brocs Arcoroc	0,30 €	3,20 €
Légumiers Diamètre 24	0,30 €	10,75 €
Plats ovales L 46	0,30 €	10,05 €
Couverts de service	0,15 €	7,55 €
Plaques four air pulsé	Gratuit	35,00€
Grilles four air pulsé	Gratuit	35,00€
Plaques four gaz	Gratuit	35,00€
Plateaux à débarrasser	Gratuit	12,00€

Un professionnel a demandé un tarif pour pouvoir organiser des braderies dans la salle. Le conseil Municipal s'est prononcé défavorablement à cette demande par manque de précisions.

POUR : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 - TARIFS MATÉRIELS HORS SALLE MULTI-ACTIVITÉS 2026

Délibération N°064-20250610D

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2025 en 2026 pour la location du matériel hors salle multi-activités :

- 1 table avec 2 bancs : 2,00 € (gratuit pour les associations de la Commune),
- stands : 10 € par stand pour les particuliers de la Commune (gratuit pour les associations de la Commune).

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - ECHANGE DE PARCELLES

Délibération N°065-20250610D

Suite au dernier conseil municipal et après des échanges avec l'habitant concerné par la demande d'échanges de parcelles, il s'avère que d'après le PLUi, la haie existante est protégée et ne peut donc être abattue. D'autres éléments contraignants ne permettent pas finalement cet échange.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande d'échanges de parcelles.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 - DEVIS : TRAVAUX DE BARDAGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE LOCAL DE STOCKAGE JEUX A LA MAM

Délibération N°066-20250610D

M. le Maire présente un devis pour un bardage supplémentaire en bois en pied de mur sur le local de stockage jeux de la MAM.

Le montant du devis s'élève à 2 080,00 € HT. Il est également mentionné dans ce devis que la pose sera non conforme au DPU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce devis.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 - CONTRIBUTION COMMUNALE AUX DÉPENSES ASSOCIÉES A L'ETUDE PRÉALABLE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT/PLUVIAL

Délibération N°067-20250610D

La loi NOTRe du 7 août 2015 imposait un transfert obligatoire des compétences "eau" et "assainissement" aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2020, transfert repoussé par la Loi Ferrand-Fesneau au 1^{er} janvier 2026.

Pour préparer ce transfert, la communauté de communes du Pays fléchois a lancé, conformément à l'article 3.8 de ses statuts, une étude préalable sur l'eau potable, l'assainissement collectif et les eaux pluviales, confiée au bureau d'études Occelia (notification le 6 mai 2024). Un chargé de mission a été recruté le 16 décembre 2024 pour suivre l'étude et accompagner la collectivité dans le cadre du transfert des compétences.

Le Sénat a adopté en avril 2025 une loi rétablissant le caractère facultatif du transfert des compétences « eau » et « assainissement ».

Dans ce nouveau contexte, la mission confiée à Occelia a été interrompue. Les éléments financiers afférents ont été présentés en bureau communautaire le 25 septembre 2025, tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Montant
ARTHEZÉ	1 809,80 €
BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR	5 054,57 €
BOUSSE	1 948,05 €
CLERMONT-CRÉANS	3 678,19 €
COURCELLES-LAFORET	1 919,59 €
CROSMIÈRES	3 145,52 €
LA CHAPELLE D'ALIGNÉ	4 572,74 €
LA FLÈCHE	1 455,93 €
LA-FONTAINE-SAINT-MARTIN	2 307,90 €
LIGRON	2 078,17 €
MAREIL-SUR-LOIR	2 427,85 €
OIZÉ	3 792,04 €
THORÉE-LES-PINS	2 588,47 €
VILLAINES-SOUS-MALICORNE	3 190,25 €
Total	69 969,07 €

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le paiement à la Communauté de communes du Pays fléchois, du montant de 2 588,47€ TTC ;
- de rapporter cette charge au budget assainissement ;

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 - ETUDE DE DEVIS SOGECO : RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX CARTES

Délibération N°068-20250610D

M. le Maire présente un devis pour le renouvellement de l'éclairage public aux Cartes (6 poteaux et ensemble d'éclairage) suite à l'enfouissement du réseau. Le montant du devis s'élève à 5 160,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis et autorise M. le Maire à le signer.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES : DATE

La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir chaque année même en dehors des périodes électorales entre le 6^{ème} vendredi précédent le 31 décembre et l'avant dernier jour ouvré de l'année, soit entre le 21 novembre 2025 et le 30 décembre 2025.

Une fois la commission réunie, il conviendra l'arrêter la liste dans le Répertoire Electoral Unique (REU).

Pour rappel, la commission ne peut délibérer valablement que si elle réunit les 2 conditions cumulatives suivantes :

- le quorum doit être atteint : 3 membres présents ;
- les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

La date retenue est le **jeudi 27 novembre 2025 à 14h00**.

12 - CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire précise aux membres du Conseil que la cérémonie aura lieu à 10h30 au monument FAVRE puis à 11h00 au Monument aux Morts.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Salle Multi-Activités.

13 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Plusieurs réunions ont lieu dernièrement dont celle sur la révision du PLUi et le calendrier des fêtes.

Dégradations à la salle des fêtes (nuit du 27-28 septembre) : un état des lieux a été réalisé le lundi puis un dépôt de plainte à la gendarmerie. Des devis ont été réalisés et validés par l'assurance pour réaliser les premières réparations avant la location de la salle le week-end suivant.

Commission Animations : Mme Amandine DUGUET rappelle aux élus que :

- Goûter des anciens : 4 devis ont été réalisés. Les prix varient de 3€ à 5€.
- Fleurissement en février 2026 : des devis sont en cours pour des pensées et primevères.
- Une réunion publique pour le lancement d'un comité des fêtes aura lieu le vendredi 7/11 à 20h à la salle des fêtes.

Commission Bâtiments : M. Patrick CHOLLET indique aux élus que :

- Un 2^{ème} devis va être réalisé pour les réparations des menuiseries extérieures suite aux dégradations à la salle.
- Un devis pour la peinture de la façade de la mairie suite aux tags a été effectué. Le montant s'élève à 473,43€ HT et a été signé.
- La réfection des marches au monument Favre est prévue mardi 07/10.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY informe les élus que :

- Une réunion publique pour la présentation de la nouvelle collecte des ordures ménagères et le système des bacs aura lieu le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h30 à la salle des fêtes.
- Les travaux du Lotissement III ont commencé fin septembre.

Tour de table

*** Dates à retenir :**

Signatures :

M. Patrick CHOLLET
Secrétaire de séance